



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue par visioconférence, dans le respect des règles mises en place par le gouvernement qui a décrété l'état d'urgence sanitaire (COVID-19), à 20h00, le 7 décembre 2020.

Madame le maire, le directeur général-greffier et la trésorière sont en présence les uns des autres dans la salle de conférence de l'Hôtel de Ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**

Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1

Renald Roy, conseiller au siège no. 2

Simon Landry, conseiller au siège no. 3

Richard Émond, conseiller au siège no. 4

Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5

Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 20 h 17.

Comme vous êtes en mesure de le constater, le Conseil siège à huis clos et s'est réuni grâce à la technologie. Nous suivons la situation pandémique de près afin de prendre les décisions qui s'imposent dans l'organisation des séances municipales et être en mesure de rencontrer les obligations sanitaires édictées.

Cette séance du 7 décembre 2020 est donc filmée et télédiffusée. Cette façon de faire fait partie des différentes mesures mises en place afin de contrer la propagation de la COVID-19 et assure également un environnement sécuritaire aux membres du Conseil, aux membres du personnel cadre et aux techniciens médias présents.

Au terme de la présente séance, si vous avez des questions, nous vous invitons à vous rendre sur le site Internet de la Ville via www.ville.cap-chat.ca, complètement en haut à droite de la page d'accueil, vous verrez un lien inscrit « Nous joindre », vous pourrez alors transmettre vos questions. Nous ferons de notre mieux pour répondre dans un délai raisonnable.

Rappel aux citoyens des quatre (4) mesures sanitaires recommandées pour la population afin d'éviter la propagation de la COVID-19 et demande d'agir avec la plus grande prudence face à cette pandémie.

RÉS.01.12.20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en ajoutant le point suivant :

19. a) Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Sous-volet: Projet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Dossier numéro 00029899-1- 04047 (11) - 2020-06-09-56.

ADOPTÉE

RÉS.02.12.20

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 ET 19 NOVEMBRE 2020

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 2 novembre 2020** ainsi que le **PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du 19 novembre 2020** soient et sont approuvés tels que déposés.

ADOPTÉE

RÉS.03.12.20

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS DE LA VILLE

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que les **comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant les **chèques #7799 à #7815 ainsi que #32569 à #32626**, pour un montant total de **237 766.43 \$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 NOVEMBRE 2020

Mme Marielle Émond, trésorière, a préalablement déposé, à chacun des membres du Conseil municipal, l'État de la situation financière au 30 novembre 2020.

RÉS.04.12.20

AUTORISER LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL DU SYSTÈME INFORMATIQUE / PG SOLUTIONS INC. – 13 260. \$ + TX – BUDGET RÉG. 2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat doit à chaque exercice financier procéder au renouvellement du contrat d'entretien de son système informatique ;

CONSIDÉRANT QU'un soutien pour les différentes applications informatiques utilisées par la municipalité est aussi nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions Inc. est la firme spécialisée dans le domaine offrant leurs services dans plusieurs municipalités du Québec ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le renouvellement du contrat d'entretien annuel et le soutien des applications de son système informatique à PG Solutions Inc.**, représentant un montant de **13 260. \$ + taxes, pour l'année 2021** ; cette somme étant prélevée au **budget régulier 2021**.

ADOPTÉE

RÉS.05.12.20

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR ACHAT DE GUIRLANDES ET CORDONS D'ALIMENTATION / LEBLANC ILLUMINATIONS-CANADA – 3 251.26 \$ + TX + TRANSPORT – SURPLUS ACC.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#003558 du 29-10-2020) de **Leblanc Illuminations-Canada**, au montant de **3 251.26 \$ + taxes + frais de transport**, en lien avec l'achat de guirlandes fixes et cordons d'alimentation ; le coût étant approprié au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.06.12.20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'URGENCE POUR L'APPUI COMMUNAUTAIRE (FUAC)

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat veut mettre en place un service de loisirs et de soutien communautaire et dans la situation actuelle de pandémie, offrir des activités dans un contexte supervisé et sécuritaire ;

ATTENDU QUE Emploi et Développement social Canada (EDSC) a établi un Fonds d'Urgence pour l'Appui Communautaire (FUAC) en réponse à la COVID-19 et confié à Centraide Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine le mandat d'administrer les fonds dans les communautés locales ;

ATTENDU QUE ce fonds représente une opportunité pour la municipalité de présenter une demande d'aide financière dans le but de réaliser son projet ;

ATTENDU QUE le 29 octobre 2020, la ville a adressé une demande d'aide financière de 7 300. \$ au FUAC;

ATTENDU QUE le 24 novembre 2020, le FUAC a accueilli favorablement la demande de la Ville et alloué le montant demandé de 7 300. \$;

ATTENDU QUE pour la concrétisation de la demande, la ville et Centraide Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine ont signé une convention relative au FUAC ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat :

- **RATIFIE** la présentation de la demande d'aide financière au FUAC, le 29 octobre 2020 ;
- **RATIFIE** la signature par le directeur général & greffier, le 24 novembre 2020, de la convention relative au FUAC.

ADOPTÉE

RÉS.07.12.20

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 22.07.20 TRAITANT DU MANDAT CONFIE À AKIFER POUR UNE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE ET UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PRÉLIMINAIRE SUR LE LOT 65-13-1 / 8 963. \$ + TX – SURPLUS ACC.

ATTENDU QUE la résolution 22.07.20 adoptée en séance extraordinaire le 15 juillet 2020 fixe le coût du mandat confié à la firme Akifer à 7 513. \$ + taxes alors qu'il aurait dû être de 8 963. \$ + taxes ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AMENDE** la résolution numéro 22.07.20 du 15 juillet 2020 afin de substituer au coût de 7 513. \$ + taxes, **celui de 8 963. \$ + taxes** ; cette dépense étant prélevée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.08.12.20

APPROUVER LA CÉDULE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL / EXERCICE FINANCIER 2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit, **avant le début de chaque année civile, établir le calendrier de ses séances ordinaires** pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal **peut** cependant **décider** qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier, et ce, en donnant un **avis public**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat établisse le **calendrier de ses séances ordinaires du Conseil** prévues pour l'année 2021, à 20h00, à la **salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville et aux jours suivants** :

Mercredi, 06 janvier	Mercredi, 07 juillet
Mercredi, 03 février	Mercredi, 04 août
Mercredi, 03 mars	Mercredi, 08 septembre
Mercredi, 07 avril	Mercredi, 13 octobre
Mercredi, 05 mai * Capucins	Mercredi, 17 novembre
Mercredi, 09 juin	Mercredi, 08 décembre

*Il est, de plus, résolu que la séance ordinaire du **mercredi, 5 mai 2021**, se tiendra à la **salle du Centre multifonctionnel du secteur de Capucins, à 20h00**.

ADOPTÉE

RÉS.09.12.20

MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION (PI) POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOÛTS ET DES CHAUSSÉES / LES SOLUTIONS IDC INC. – 21 535. \$ + TX – TECQ 2019-2023

ATTENDU QU'au terme de la restructuration des réseaux d'aqueduc et d'égoûts effectuée sur l'ensemble des infrastructures après inspection par caméra et relevés sur le terrain-même ;

ATTENDU QUE la révision du Plan d'intervention est nécessaire tout en mettant l'emphase sur les interventions à effectuer sur les conduites d'eaux usées et d'eaux pluviales inspectées en 2012,2017,2019 et 2020 ;

ATTENDU QUE la Ville est en attente d'une étude préliminaire du Projet d'assainissement des eaux usées et que le Plan d'intervention révisé permettra d'alimenter celle-ci ;

VU l'offre de services adressée à la Ville par Les Solutions IDC Inc., datée du 10 novembre 2020, pour la réalisation d'un Plan d'intervention révisé et la confection du rapport, au coût de 21 535. \$ plus taxes ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat :

- **RETIENNE** l'offre de services, datée du 10 novembre 2020, de la firme « **Les Solutions IDC Inc.** », concernant la réalisation d'un Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égoûts et des chaussées, au montant de **21 535. \$ plus taxes** ;
- **AFFECTE** la dépense au **Programme TECQ 2019-2023**.

ADOPTÉE

RÉS.10.12.20

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR ACHAT DE COUTEAUX / NORTEC INDUSTRIEL – 5 200. \$ + TX – SURPLUS ACC.

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#7705 du 13-11-2020) de **Nortec Industriel**, au montant de **5 200. \$ + taxes**, en lien avec l'achat de couteaux servant pour la gratte du camion 10 roues; le coût étant approprié au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.11.12.20

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURES POUR ACHAT DE PNEUS / OK PNEUS – 8 250.50 \$ + TX – SURPLUS ACC.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement des factures** (#155372 & 155717 du 06 et 13-11-2020) du fournisseur **OK Pneus**, au montant de **8 250.50 \$ + taxes**, relatives à l'achat de pneus pour divers véhicules et machinerie de la municipalité ; le coût étant approprié au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.12.12.20

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR ACHAT DE GRAVIER / LES ENTREPRISES EN CONSTRUCTION BTP NOTRE-DAME – 7 984.80 \$ + TX – SURPLUS ACC.

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#3376 du 26-11-2020) de **Les Entreprises en construction BTP Notre-Dame**, au montant de **7 984.80 \$ + taxes**, relative à l'achat de gravier pour l'entretien des routes ; le coût étant approprié au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.13.12.20

LOCATION D'UN CHARGEUR SUR ROUES – SAISON HIVERNALE 2020-2021 / BRANDT TRACTOR LTD – SURPLUS ACC. & BUDGET RÉG. 2021

ATTENDU QUE l'un des deux chargeurs sur roues que possède la Ville, soit le John Deere 1988, n'est plus disponible pour le déneigement des voies municipales ;

ATTENDU QUE la Ville entend procéder bientôt à un appel d'offres pour l'acquisition d'un chargeur sur roues en remplacement du John Deere 1988 ;

CONSIDÉRANT les délais d'appel d'offres et d'acquisition et le besoin de munir le Service de la voirie d'un chargeur sur roues afin de rencontrer les obligations de déneigement durant la période hivernale 2020-2021 ;

ATTENDU QU'un chargeur sur roues répondant aux besoins de la Ville est actuellement disponible chez Brandt Tractor Ltd à Mont-Joli ;

VU les termes du contrat de location d'un chargeur sur roues proposés par Brandt Tractor Ltd ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement **RÉSOLU** que la Ville de Cap-Chat :

- **LOUE** de Brandt Tractor Ltd un chargeur sur roues de marque John Deere 544L, durant la période du 24 novembre 2020 au 24 mars 2021, pour un loyer mensuel de 7 500. \$ + taxes et un coût total de 30 000. \$ + taxes ;
- **RATIFIE** la conclusion du contrat de location par le directeur général & greffier avec l'entreprise Brandt Tractor Ltd et l'**AUTORISE** à signer tout autre document pertinent à la transaction ;
- **AFFECTE** la dépense au budget de la manière suivante :
 - 1) Loyer de 2020 (24 novembre au 24 décembre 2020), soit 7 500. \$ plus taxes, y compris les frais de transport (600. \$ + tx) et d'immatriculation + taxes, le cas échéant, au surplus accumulé.
 - 2) Loyer de 2021 (25 décembre 2020 au 24 mars 2021), soit 22 500. \$ + taxes, au budget régulier 2021.

ADOPTÉE

RÉS.14.12.20

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOÛT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, je, **JACINTHE CÔTÉ**, conseillère au siège no. 5, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation, lors d'une prochaine séance du Conseil, de **l'adoption d'un règlement décrétant la tarification des services d'aqueduc et d'égoût pour l'exercice financier 2021**.

Au plus tard deux jours avant l'adoption dudit règlement, toute personne peut obtenir une copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité.

ADOPTÉE

RÉS.15.12.20

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, je, **RICHARD ÉMOND**, conseiller au siège no. 4, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation, lors d'une prochaine séance du Conseil, de **l'adoption d'un règlement décrétant la tarification pour le service de cueillette, de transport et de disposition des ordures pour l'exercice financier 2021**.

Au plus tard deux jours avant l'adoption dudit règlement, toute personne peut obtenir une copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité.

ADOPTÉE

RÉS.16.12.20

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT VISANT L'ADOPTION DU BUDGET 2021 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, je, **RENALD ROY**, conseiller au siège no. 2, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation, lors d'une prochaine séance du Conseil, **d'un règlement visant l'adoption du Budget 2021 et le Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023.**

Au plus tard deux jours avant l'adoption dudit règlement, toute personne peut obtenir une copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité.

ADOPTÉE

RÉS.17.12.20

PROJET DE RÈGLEMENT NO. 298-2020 DÉCRÉTANT UN TARIF DE COMPENSATION AINSI QUE LES MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LES SERVICES MUNICIPAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOÛT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Monsieur Yves Roy, directeur général et greffier, procède à la lecture du Projet de Règlement numéro 298-2020.

CONSIDÉRANT QU'un AVIS DE MOTION a été donné séance tenante ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du Règlement numéro 298-2020 a été remise aux membres du Conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que le **PROJET DE RÈGLEMENT N° 298-2020 décrétant un tarif de compensation ainsi que les modalités de paiement pour les services municipaux d'aqueduc et d'égoût pour l'exercice financier 2021 soit et est approuvé.**

ADOPTÉE

RÉS.18.12.20

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – SOUS-VOLET : PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) – DOSSIER NUMÉRO 00029899-1 - 04047(11) – 2020-06-09-56

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance des modalités d'application du Volet : PPA du Programme PAVL et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyé est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés de même que les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes a été dûment complété ;

ATTENDU QUE la reddition de comptes en lien avec les projets réalisés a été effectuée avant l'échéance du 31 décembre 2020 ;

ATTENDU QUE le versement de l'aide financière est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministère fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les projets n'ont été l'objet d'aucune autre source de financement ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu unanimement que la Ville **APPROUVE les dépenses engagées d'un montant de dix mille trois cent quinze dollars et 20 cents (10 315. 20 \$) + taxes** relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321 conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

Il est 21 h 00 et il est proposé par **RENALD ROY** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER